Office de la circulation et de la navigation
Etablissement autonome de droit public de l'Etat de Fribourg
Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt
Selbständige öffentlich-rechtliche Anstalt des Kantons Freiburg

Communiqué de presse du 14 mars 2022, pour publication dès 11 h

NOMBRE DE MESURES ADMINISTRATIVES EN HAUSSE EN 2021

9'370 mesures administratives ont été prononcées en 2021, soit une augmentation de 5,9 % par rapport à 2020. Le nombre de mesures en lien avec l'alcool a diminué (-10 %), celui touchant à une inattention est resté stable (-0,1 %) ; celui lié à la vitesse montre une sensible augmentation (+9,2 %). 69 permis de conduire à l'essai ont été annulés, ce qui représente une hausse de 30,2 % par rapport à la période précédente. 17 « délits de chauffard » ont été relevés.

En 2021, le cap des 9'000 décisions a été franchi. Ce sont ainsi **9'370 décisions** (+5,9 % ; CH : -2,2 %) qui ont été prononcées contre des conducteurs qui ont compromis la sécurité routière. Ces décisions émanent de la Commission des mesures administratives en matière de circulation routière (CMA) ou encore de son seul président ou président suppléant (2'446 cas).

Ces décisions se répartissent principalement en **avertissements (2'605)** et **retraits (4'217)**. Nous trouvons, aux côtés de ces mesures « classiques », celles concernant des refus de permis (106), des interdictions de faire usage d'un permis de conduire étranger (642), des obligations de suivre un cours d'éducation routière (204) ainsi que des annulations du permis de conduire à l'essai (69).

Ainsi, par rapport à l'année 2020, nous pouvons relever :

- une **augmentation** du nombre d'avertissements (+2,4 % ; CH : -6,6 %) ;
- une **augmentation** du nombre de retraits (+4,7 % ; CH : -2,2 %) ;
- une **augmentation** du nombre d'annulations du permis à l'essai (+30,2 % ; CH ; +6,5 %).

En ce qui concerne les **motifs** les plus fréquents à l'origine d'une **mesure administrative**, nous trouvons ceux liés :

- **à la vitesse, 3'681 cas** (39,3 % de toutes les mesures), soit une augmentation de 9,2 % par rapport à 2020 (CH : -6 %) ;
- **à l'ébriété au volant, 937 cas** (10 % de toutes les mesures), soit une diminution de 10,3 % par rapport à 2020 (CH : -12,6 %). Dans **739 cas**, l'alcoolémie était supérieure à 0,40 mg/l (ou 0,8 pour mille) ;
- **à l'inattention, 822 cas** (8,8 % de toutes les mesures), soit une diminution de 0,1 % par rapport à 2020 (CH : -8,2 %).

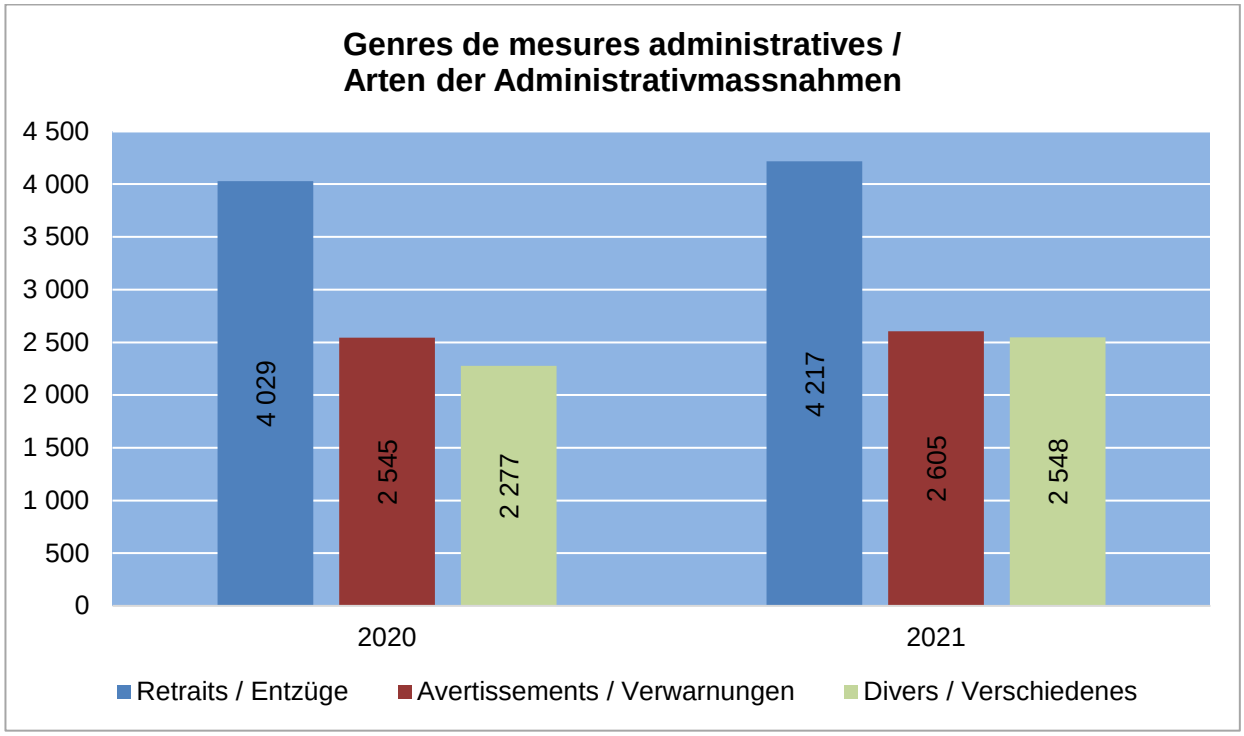

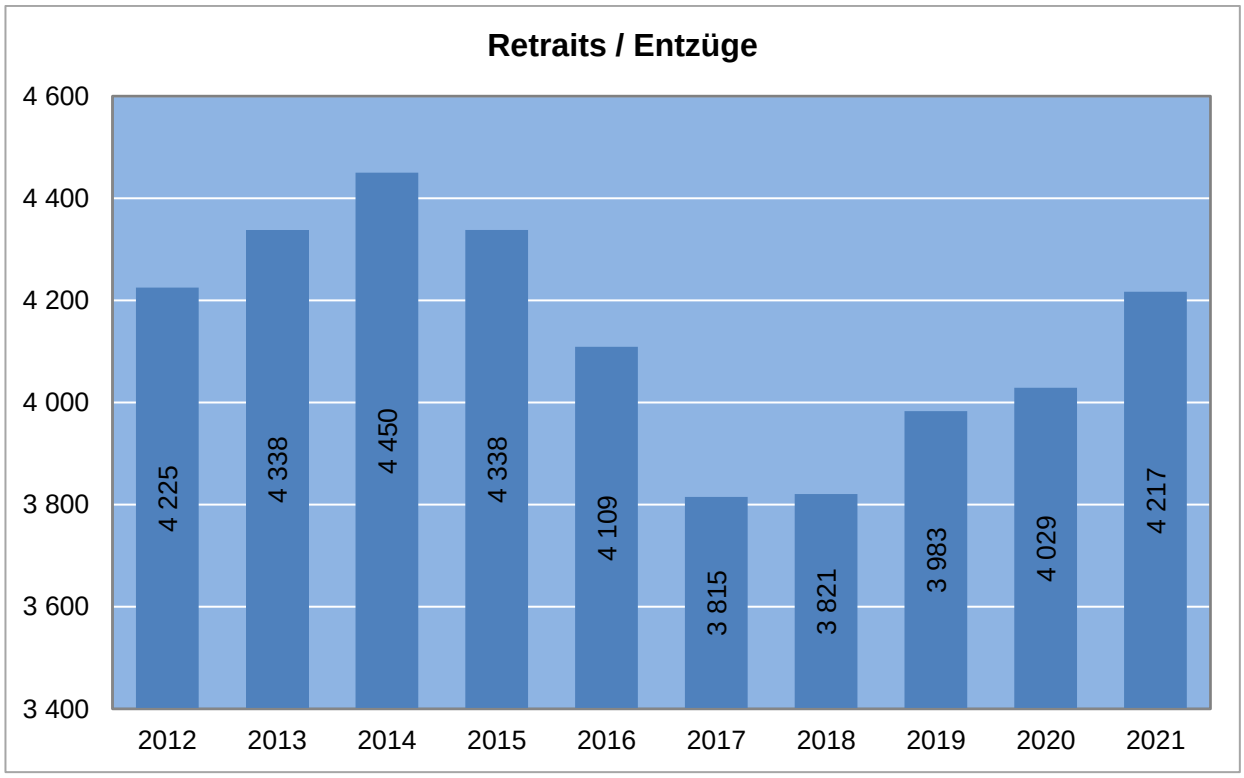

Contact : Me André Demierre, Président de la CMA, 026 484 55 05, a.demierre@ocn.ch, 11 h - 16 h